

Payé le 10 JUIL. 2001

A 2954

NIMES OLYMPIQUE
Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive
à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3.105.000 francs
Siège Social : NIMES (Gard)
STADE DES COSTIERES
Rue de la Bouvine

R.C.S. NIMES n° B 332 492 271
85 B 276

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 19 AVRIL DEUX MILLE UN**

SUR LE PREMIER POINT A L'ORDRE DU JOUR
1- Nomination du nouveau Bureau

Après avoir rappelé que les mandats des représentants de la Ville de Nîmes, au Conseil de Surveillance de notre Société, ont pris fin à la suite du changement de Conseil Municipal intervenu le 18 mars 2001, Monsieur le Président invite les membres du Conseil dans un premier temps à enregistrer la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2001 concernant la désignation des nouveaux représentants de la Ville :

Messieurs BALMELLE Nicolas, CAUGY Alain, COLOMBANI Georges, GOURDEL Pascal, PERIER Michel et PROCIDA Thierry remplacent Messieurs BORE, DUPUY, FINIEL, GUIU, RAMPEREZ et VIALA.

Il convient ensuite de statuer sur la nomination du nouveau Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Aimé LANDES sollicité pour exercer ces fonctions a accepté de présenter sa candidature.

Un vote à bulletins secrets est effectué :

12 votants - 12 exprimés

Monsieur LANDES, est élu avec 12 voix, nouveau Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur LANDES, Directeur de Société, né le 6 juillet 1947 à LES BRUNELS est domicilié à NIMES (30) au 63 impasse de la Vaunage.

AL

Son mandat aura une durée identique à celle des membres du Conseil non désignés par la Ville de NIMES, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2003.

Statuant ensuite sur la nomination d'un vice-Président, la candidature de Monsieur Serge CLAUSSE, pour exercer cette fonction, est retenue.

Un vote à bulletins secrets est effectué :

12 votants - 12 exprimés - Résultat : 11 voix pour et 1 abstention

Monsieur Serge CLAUSSE est ainsi élu vice-Président du Conseil de Surveillance. A sa demande sa fonction de vice-Président prendra fin le 30 juin 2001.

En application des nouveaux décrets reçus récemment, il est rappelé au représentant de l'Association, que celle-ci doit déléguer un membre de son Conseil d'Administration, non dirigeant du Comité de Gestion au Conseil de Surveillance de la Société. Ce dossier sera prochainement réglé par l'Association.

Le Président du Conseil de Surveillance
Aimé LANDES

